

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2022)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les 12 travaux du DDPS pour garantir les effectifs de l'Armée  
**Autor:** Raymond, Olivier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1035328>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Politique de sécurité

### Les 12 travaux du DDPS pour garantir les effectifs de l'Armée

**Olivier Raymond**

RMS+

**D**epuis quelques années, et notamment avec l'introduction du principe de la « preuve par l'acte»,<sup>1</sup> l'Armée observe une diminution sensible du nombre de ses militaires. Si celle-ci ne pose pas encore de problème conséquent, l'état-major et le monde politique anticipent toutefois des lacunes d'ici la fin de la décennie. Un rapport, « Alimentation de l'armée et de la protection civile », a donc été commandé en 2017 déjà, et une première partie publiée le 30 juin 2021<sup>2</sup>. Celle-ci, dont il sera question ici, vise à présenter l'état actuel des effectifs; les difficultés auxquelles l'Armée fait face pour motiver les jeunes à s'engager dans la voie du service militaire et pour qu'ils y restent ensuite; et enfin, à proposer quelques solutions à cette situation. La deuxième partie de ce document, visant à proposer des éventuelles adaptations du système de l'obligation de servir, et donc, de la Constitution, sera discutée par le Conseil fédéral d'ici la fin de l'année.

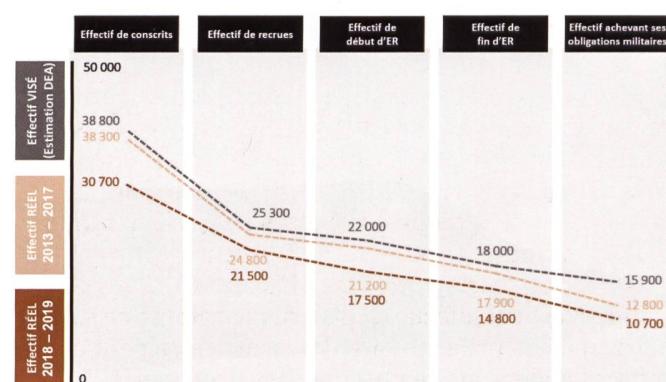
#### Peu de conscrits, trop de départs

Actuellement, l'effectif réglementaire de l'Armée est de 100'000 militaires. Pour que tous les postes soient effectivement pourvus au moment voulu, l'effectif réel est cependant bien plus fourni: 143'372 soldats au 1<sup>er</sup> mars 2020. Ce chiffre est légèrement supérieur à l'objectif de 140'000 hommes, calculé sur la base de l'expérience glanée lors de différents engagements et cours de répétition. On pourrait donc penser que la situation est relativement bonne par rapport à ce que la réforme DEVA (Développement de l'Armée) avait planifié. Cependant,

plusieurs éléments risquent de venir bouleverser ce fragile équilibre d'ici la fin de la décennie. Premièrement, un certain nombre de militaires incorporés sont actuellement soumis à un régime transitoire. En effet, les soldats déclarés aptes au service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 restent 12 ans sous les drapeaux, contre dix ans pour leurs successeurs. Ainsi, dès 2028 et 2029, deux classes d'âge seront libérées chaque année, ce qui ne manquera pas de poser d'évidents problèmes d'effectifs à l'Armée.

Ensuite, et comme dit en entame, trop peu de conscrits sont incorporés par rapport aux besoins futurs de notre défense, en partie en raison d'une baisse démographique. De même, un nombre trop élevé de militaires, environ 4'800 par classe d'âge, demande à rejoindre le service civil après l'école de recrues.

Comme le montre le tableau ci-dessous, tiré du rapport mentionné supra, plus de 8'000 conscrits faisaient défaut en 2018 et 2019 pour remplir le contingent voulu. Le déficit est ensuite moins aigu, mais reste important: il faudrait en moyenne environ 4'000 militaires de plus à chaque phase (écoles de recrues, cours de répétition et libération). Il faut toutefois noter que les citoyens ont depuis trois ans la possibilité de reporter leur recrutement jusqu'à leurs 24 ans, mécanisme utilisé par 5'000 à 6'000 astreints en 2018 et



<sup>1</sup> Il s'agit du principe selon lequel une personne souhaitant faire le service civil n'a pas besoin de justifier sa demande. Le fait que cette voie est une fois et demie plus longue que le service militaire suffit à lui seul à prouver la motivation des civilistes.

<sup>2</sup> Soit exactement le même jour que l'annonce du choix du modèle d'avion de combat par le Conseil fédéral. Le rapport est donc fort logiquement passé relativement inaperçu.



2019. Cette nouvelle mesure empêchera donc de faire des prédictions fiables jusqu'à 2023, année où les premiers bénéficiaires ne pourront plus user de cette possibilité.

Si le manque de personnel peut évidemment peser sur les capacités de l'Armée sur le long terme, il peut également poser des problèmes plus immédiats, comme par exemple dans le domaine de l'instruction. En effet, lorsque les unités n'atteignent pas leur effectif nominal, les entraînements ne ressemblent plus guère aux situations d'engagement ; dès lors, le niveau de préparation des troupes diminue. C'est d'ailleurs pour cela que les formations de milice à disponibilité élevée reçoivent des effectifs de base plus conséquents : davantage susceptibles d'intervenir, elles ne peuvent souffrir aucune lacune d'instruction.

Outre les éventuels manques en matière de personnel, la difficulté à atteindre l'effectif réglementaire lors des cours de répétition provient de la possibilité, introduite par la réforme, d'en effectuer 6 en 9 ans. De plus, un certain nombre de militaires ne doivent pas en accomplir autant, mais seulement 5, puisque le DEVA a également fait passer le nombre de jours de service de 260 à 245. Dans ce cadre, il devient difficile de planifier le nombre de soldats effectivement présents lors des cours de répétition, et l'effectif réglementaire n'est que rarement atteint.

### Quelles mesures ont déjà été adoptées ?

Conscientes des différents problèmes qui touchent l'alimentation de l'Armée, les autorités ont effectué plusieurs changements autour de l'obligation de servir. En voici un rapide aperçu :

- Communication auprès des jeunes de 14 à 18 ans à travers les réseaux sociaux, de stands dans les écoles professionnelles, gymnases, salons des métiers, etc. En outre, l'opportunité de créer une journée ou une semaine de la sécurité dans les classes du post-obligatoire est actuellement discutée.
- Affectation différenciée (possibilité pour des conscrits ayant des restrictions médicales d'être tout de même incorporés dans l'Armée).
- Programme « progress » (augmentation progressive de la charge physique lors de l'école de recrues).
- Compatibilité de l'instruction de base et du perfectionnement avec la vie privée (Licenciement le vendredi, deux jours de congé individuels).
- Meilleure coordination entre obligations militaires et formation civile (retardement du début de l'école de recrues d'été d'une semaine, possibilité pour les cadres en paiement de galons d'être licenciés quatre semaines plus tôt après le service pratique).

- Meilleure collaboration entre l'Armée et les hautes écoles (obtention de crédits ECTS via les cours de cadres, certaines formations considérées comme stage, diplômes reconnus dans le monde civil, obtention d'une indemnité de formation pouvant être utilisée comme bourse d'étude).
- Meilleure utilisation du potentiel des femmes dans l'Armée (invitation à participer à la journée d'information, journées spécialement dédiées aux citoyennes, campagne d'information « la sécurité est aussi une affaire de femmes », formation d'un groupe de travail « femmes dans l'Armée », etc.).

Ces mesures ont pour l'instant donné des signes encourageants. L'affectation différenciée permet par exemple d'attirer environ 5 % de conscrits de plus. De plus, depuis 2011, les départs pour des raisons médicales ont diminué de moitié dans les écoles de recrue; parallèlement, la possibilité de raccourcir celle-ci afin de ne pas manquer le début du semestre universitaire d'automne est de plus en plus utilisée, tandis que le nombre de femmes augmente, relativement lentement toutefois. L'efficacité des autres mesures est difficile à estimer, soit parce qu'elles sont trop récentes, soit parce que cela demanderait de gros efforts de récolte de données.

### Quelles solutions ?

Le Conseil fédéral peut activer trois leviers pour augmenter ou diminuer les effectifs de l'Armée. Le premier, la proportion de personnes astreintes, demanderait d'abaisser les critères d'aptitude ou

d'étendre le service militaire aux femmes et/ou aux étrangers. Cette dernière option nécessiterait toutefois un changement de la Constitution. La deuxième partie du rapport « Alimentation de l'armée et de la protection civile », qui sera publiée d'ici la fin de l'année, se penchera sur ces questions. Notons toutefois que le groupe de travail à pied-d'œuvre recommande d'adopter le « modèle norvégien », soit un système dans lequel tous les hommes et les femmes sont égalitairement astreints au service. Le nombre de candidats serait ainsi bien plus élevé, mais seuls ceux dont l'armée et la protection civile ont réellement besoin seraient incorporés. Si réfléchir à la problématique est évidemment pertinent, concrétiser cette mesure dans les urnes sera éminemment compliqué – rappelons que, apparemment, 49,9 % des électeurs sont prêts à dissoudre nos forces aériennes: l'armée n'est pas en odeur de sainteté.

Deuxième levier que le Conseil fédéral peut actionner: les départs de l'Armée durant les années d'obligation de servir – en écrasante majorité pour des raisons médicales ou de conscience. Les diminuer nécessitera donc un effort certain sur l'instruction, adaptée au physique des soldats, et sur l'attractivité du service militaire. Comme listé ci-dessus, des mesures ont déjà été prises, mais force est de constater qu'elles sont encore insuffisantes pour enrayer les départs. Le dernier levier repose sur la durée d'incorporation. L'augmenter aurait un effet considérable selon le rapport, mais le Conseil fédéral venant juste de la réduire, il serait difficile de revenir en arrière actuellement.



Concernant l'engagement plus soutenu des femmes dans l'Armée, le groupe de travail dédié à cette question a proposé trois grandes mesures. La première consiste à mettre en place des « bases scientifiques pour une implication plus forte des citoyennes dans l'armée », c'est-à-dire une ou plusieurs études visant à clarifier, par exemple, l'image que les femmes ont de la chose militaire, les conditions dans lesquelles elles s'engageraient, les raisons pour lesquelles elles ne veulent pas accomplir de service, etc. Des recherches sont également envisagées sur les difficultés à inclure les femmes au sein de l'armée par les hommes chargés de la conduite et de l'instruction. Tout cela doit permettre d'évaluer ce qui fonctionne bien, ce qui devrait être changé au plus vite et comment l'Armée devrait être organisée à l'avenir.

Deuxièmement, un organe spécialisé pour les femmes au sein de l'Armée devrait être mis en place avant la fin de cette année. Il doit leur permettre de trouver un interlocuteur pour parler de problèmes spécifiques lors de leur service. Son objectif est aussi de coordonner les différentes actions menées par le DDPS pour augmenter la proportion des citoyennes dans l'Armée.

Enfin, ce groupe de travail propose un certain nombre d'adaptations poussant vers une meilleure conciliation entre vie privée et service militaire : soutien pour la prise en charge des enfants, davantage de temps partiel pour les soldats de carrière et sensibilisation des supérieurs à la question de la compatibilité avec la famille, l'activité professionnelle et les études.

## Un rapport incomplet

Si ce document dresse un constat chiffré et sans fard des problèmes actuels et futurs des effectifs, il reste extrêmement pauvre quant aux solutions à y apporter ; comme la réforme DEVA ne sera complètement terminée qu'en 2023, il a été jugé que de nouveaux ajustements apporteraient trop de changements d'un seul coup. Soit, mais il aurait été pertinent de proposer d'ores et déjà d'autres pistes, majeures comme mineures, au cas où celles en vigueur ne suffiraient pas. Si un bilan doit être dressé en 2023, et que celui-ci est négatif, il faudra potentiellement attendre encore des années pour que de nouvelles adaptations soient effectuées, avec tous les risques que cela comporte pour la sécurité du pays.

En outre, si ces mesures permettent effectivement d'augmenter ou de conserver le nombre nécessaire de citoyens sous les drapeaux, une partie d'entre elles constituent des concessions de l'Armée au mode de vie actuel et au confort des militaires. Ceux-ci ne sont évidemment pas des mauvaises choses en soi, mais se retrouvent en contradiction avec la dureté et la frugalité auxquelles les soldats devraient être instruits, car les âpres conditions d'un engagement réel sont très loin des standards civils de confort.

En définitive, il reste encore beaucoup de travail au DDPS pour résoudre le problème des effectifs, et apprendre à concilier les exigences des nouveaux conscrits avec les besoins de l'Armée.

O. R.

